



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 19/07/2022

DLB2022-525

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 19 juillet à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Conseil Communautaire des Avant-Monts - ZAE de l'Audacieuse - 34480 MAGALAS, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 13/07/2022

Affichage de la convocation : 13/07/2022

Etaient Présents : 51

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJO, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Sandrine DENIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Vincent HUGOT-CONTE, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Pierre-Jean ROUGEOT, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Edgard SICARD, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Alice ARRAEZ représentée par Stéphan BOYER, Vincent GAUDY représenté par José BELMONTE, Nathalie BASTOUL représentée par Marie-Aude SICARD.

Absents Excusés : 50

Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jérôme BONNAFOUX, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERIC, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Joël RIES, Thierry ROQUE, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2021

- Une année encore impactée par la crise COVID. Les indicateurs 2021 sont calculés sur une augmentation de population estimée mathématiquement et non selon le recensement intermédiaire, celui-ci n'ayant été effectué en raison des mesures sanitaires. Par ailleurs, il est à noter que les indicateurs de ce rapport, comme pour les précédentes années, sont calculés sur la population INSEE, ne tenant pas compte pour notre territoire de la population DGF.
- Une année qui amorce l'évolution de la collecte en Points d'Apport Volontaire et la reprise du déploiement de la collecte des biodéchets, en bornes d'apport volontaire et en compostage collectif.

En 2021, la population INSEE s'élève à 138 538 habitants (137 508 en 2020). Elle est donc considérée comme quasi-stable, ce qui ne semble pas refléter l'attractivité de notre territoire, attractivité renforcée pendant la crise COVID de 2020.

En 2021, **130 511** tonnes de déchets (+8% par rapport à 2020) ont été collectées, dont 74 359 (+13,6%) tonnes via les déchèteries du SICTOM. **Alors que jusqu'en 2019, les tonnages étaient issus pour moitié de la collecte et pour moitié des dépôts en déchèteries, le volume collecté par les déchèteries devient majoritaire en 2020, tendance confirmée en 2021.**

COLLECTE :

- DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

43 143 tonnes d'Ordures Ménagères ont été collectées (+1,6% par rapport à 2020), essentiellement en Points De Regroupement (PDR). Cependant le volume reste légèrement inférieur à celui de 2019 (44 702 t). Ce qui représente en 2021 : **311,4 kg par an et par habitant**, contre 308,68 kg en 2020. C'est quasiment stable par rapport à 2020 (+0,8%) mais cela reste bien inférieur à 2019 (328 kg) et 2018. Le SICTOM reste malgré cela au-dessus de la moyenne nationale. Le pourcentage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) dans les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) reste stable (77%) alors que la loi AGECE 2020 (Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire) vise à réduire leur part. Ces OMR stockées dans l'ISDND de Paprec à Montblanc impactent directement le montant de Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) payé par le SICTOM selon le principe du « pollueur/payeur ».

236 tonnes de biodéchets ont été collectées sur 13 communes du territoire (289 tonnes en 2020) :

- > En collecte séparée dans les quartiers résidentiels, pour les cantines et établissements ;
- > En Bornes d'Apport Volontaire pour les centres-villes de Pézenas et de Tourbes.

Traités par le Syndicat Centre Hérault, les biodéchets collectés sont valorisés de façon organique, permettant de produire du compost à destination de l'agriculture locale, dans un **cercle vertueux de valorisation**.

A noter qu'en décembre 2021, Saint Nazaire de Ladarez est commune pilote pour la collecte des biodéchets par compostage partagé: 3 sites sont installés sur la commune. Le premier retournement aura lieu en 2022. C'est la 14^{ème} commune à disposer d'une solution de tri des biodéchets.

Avancé au 1^{er} janvier 2024 par la loi AGECE, ce tri à la source des biodéchets a pour objectif de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles. **Les solutions de collecte des biodéchets (en collecte séparée ou en gestion de proximité) se substituent à une collecte d'OMR qui passe de C2* à C1.**

Pour réduire les déchets à la source, **212 composteurs et 56 lombricomposteurs** ont été vendus. **15 % des foyers** du territoire sont équipés. Il est estimé que sur le territoire **plus de 500 tonnes de déchets sont ainsi détournées**. A noter les initiatives de certaines communes pour favoriser la gestion domestique des déchets, comme Bessan avec l'opération « Adopte deux poules ». L'estimation des volumes détournés reste cependant très difficile.

12 773 tonnes de recyclables secs ont été collectées, soit **92 kg par an et par habitant**. En 2021, on constate **un geste de tri** plus important qu'en 2020, tant **en volume +6,5%**, que **rapporté à l'habitant +5,7 %**. Cette amélioration peut être due à une plus grande prise de conscience de l'importance du geste de tri.

Avec l'Extension des Consignes de Tri, obligatoire pour tous les territoires au 1^{er} janvier 2023, des campagnes nationales sensibilisent à l'importance du tri, campagnes reprises au niveau local dans les communications du SICTOM. Cependant, le flou sur les territoires déjà en ECT entraîne des erreurs de tri et un taux de refus en augmentation en 2021.

Le verre reste **l'emballage le mieux trié** sur notre territoire : **6 234 tonnes** via les Points d'Apport Volontaire (+12%), soit **45 kg par an et par habitant** (40,4 t en 2020). C'est bien plus qu'en 2020. Associé au geste solidaire de lutte contre le cancer, il a permis d'allouer en 2021 un chèque de 16 000 € à la Ligue.

- DES DÉCHETS OCCASIONNELS

En 2021, la fréquentation des déchèteries est en forte hausse : + 34%. Avec un réseau de 19 déchèteries, soit une déchèterie pour 7 000 habitants alors qu'au niveau national le ratio est d'une déchèterie pour 14 000 habitants, le SICTOM propose un service de proximité au maillage dense, tant pour les particuliers que les professionnels. Leur fermeture lors du premier confinement de 2020 avait montré l'importance de ce type d'équipement qui permet de collecter les déchets occasionnels, ce qui est confirmé par les chiffres de 2021, tant pour la fréquentation (+ 34%) que pour les volumes collectés (+ 13,5%). A noter que si la fréquentation des professionnels enregistrés auprès du SICTOM est en forte hausse par rapport à 2020, elle ne retrouve pas les niveaux de 2016 ou 2017.

TRAITEMENT :

VALOHE, unité de traitement par bio-stabilisation mise en service mi-2019, **traite en 2021 la totalité des tonnages d'ordures ménagères collectées**, soit 47 433 tonnes (41 630 tonnes en 2020). 35 307 tonnes ont été mises en balle et enfouies à l'ISDND mitoyen de COVED-PAPREC et 865 tonnes ont pu être retirées et valorisées via les filières de recyclage.

Le Centre de tri de Pézenas a traité la totalité des collectes sélectives et les cartons des professionnels déposés en déchèteries. Malgré l'obsolescence de l'équipement, 8 713 tonnes (8 063 tonnes en 2020) de déchets ménagers recyclables ont été triées. Pour répondre à l'obligation d'Extension des Consignes de Tri (ECT) en 2023, le SICTOM et 6 collectivités voisines** et partenaires se sont regroupées au sein de la SPL OEKOMED pour le futur centre de tri qui sera implanté à Saint Thibéry.

Avec ses investissements en matière d'équipements, le SICTOM confirme son autonomie en traitant dans ses unités les déchets du territoire.

RESSOURCES ET INVESTISSEMENTS :

En 2021, si l'un des principaux postes d'Investissement correspond toujours à l'achat de matériel de transport, (le SICTOM poursuivant sa politique d'investissement de renouvellement régulier de la flotte de véhicules de collecte et de service), l'investissement phare porte sur les travaux **du Quai de Transfert d'Agde. Le montant des participations des EPCI s'élève en 2021 à 27 300 000 €.** **La Redevance Spéciale** des professionnels augmente de 8,4 % mais le niveau de ces recettes reste inférieur à 2017. **La revente de matériaux a généré 1 892 427 €** en 2021. C'est 2,3 fois plus qu'en 2020 (809 065 €). Les charges de personnel s'établissent à 13 056 635 € (+1,4 % par rapport à 2020). Elles représentent 43% des charges de fonctionnement. Avec 243 agents permanents (hors remplacements, saisonniers, contrats de projet), 92.5% sont de Catégorie C et 76% sont des hommes.

ACTEUR ENGAGÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

Pour sensibiliser aux bonnes pratiques, **223 animations** ont été réalisées auprès de **5 575 enfants**. La nouvelle animation 2021 « Je trie en classe », qui s'inscrivait dans le contrat d'objectifs avec CITEO, a été réalisée 21 fois en maternelles et 31 fois en primaires. L'objectif 2021 était de 30 fois, tous niveaux confondus : Objectif atteint et largement dépassé !

La présence sur les **réseaux sociaux** s'est renforcée, mettant en lumière l'importance d'une communication de proximité. Les informations les plus vues et partagées sont celles portant sur les déchèteries (post Facebook du 04 août 2021). A noter également le post sur la visite de Re'n'art. Deux campagnes en fin d'année 2021 ont rappelé l'importance du bon geste de tri pour les masques et le verre (les 2 erreurs les plus relevées lors des caractérisations), touchant à chaque fois plus de 16 000 usagers.

Ces communications sur les bons gestes viennent en complément des actions sur le terrain des ambassadeurs de tri qui ont réalisé 60 opérations de roulage de bacs, des suivis de collecte pour 48 communes et re-sensibilisé plus de 7 800 foyers.

**C1 / C2 : Fréquence de collecte. C1 une fois / semaine. C2 : 2 fois / semaine.*

*** Agglo Béziers Méditerranée, Sète Agglo Méditerranée, Centre Hérault, Domitienne, Sud Hérault, Grand Orb.*

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2021.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2021.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État.